

L'union féminine des arts et métiers : cinquante ans, mais les yeux vers l'avenir : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des
informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA BONNE AMIE DE GRAND PAPA

Autrefois, l'Ecole de recrues était obligatoirement précédée d'une cérémonie applicable à chaque candidat soldat : la taille des cheveux à trois millimètres. Cependant, depuis quelques années, on a enregistré, en haut lieu, l'évolution des idées et des faits et l'on a convenu que les poils du crâne devaient suivre le mouvement. L'autorité compétente a donc autorisé les chevelures à croître en un rapport directement proportionnel à l'amélioration de l'hygiène. Ce qui prouve que, parfois, le Département militaire sait s'adapter aux circonstances.

Parfois. Pas toujours.

Nous en prendrons pour preuve le chapitre consacré au rôle de la femme dans notre pays. C'est un véritable monument historique où l'on trouve tous les poncifs du bon vieux temps. Voyez plutôt :

« La femme est d'abord la gardienne du foyer.

L'homme est à l'usine, aux champs, à l'atelier, au bureau ; il voyage ; il est absorbé par la vie professionnelle, politique, sociale, militaire ; il se voue aux sports ; il est enrôlé dans dix, vingt sociétés ; il se doit à ses amis, à ses connaissances...

La femme, vigilante, est au foyer.

La mère a veillé tard pour ravauder les chaussettes, boucher les trous des pantalons. »

Il est urgent que le Département militaire prenne contact avec les autres départements fédéraux. Il se rendra compte qu'il y a aussi évolution de ce côté-là et que le temps est révolu où l'on peut manier sans ridicule des arguments tels que ceux qui terminent le chapitre :

« Non, la femme n'est pas l'égal de l'homme. Cette « égalité » grossière que réclament certains démagogues s'exercerait au désavantage de la femme (réd. par exemple par l'égalité des salaires...). L'homme et la femme ne sont pas égaux, mais complémentaires. La femme est don de soi, élan, tendresse, générosité, dévouement, amour. »

C'est une très vieille tactique de commencer par flatter pour mieux exploiter ensuite. Mais cela ne prend plus. On devrait le dire aux recrues. De même qu'on leur décrit la guerre moderne pour qu'ils sachent, une fois soldats, à quoi ils doivent s'attendre en cas de conflit, de même on devrait leur parler de la femme d'aujourd'hui — et non

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

Juin 1970 - N° 6

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR EMILIE GOURD

L'union féminine des arts et métiers

Cinquante ans, mais les yeux vers l'avenir

Les fêtes du jubilé se sont déjà déroulées officiellement en mars, à Berne, marquées par un défilé de mode, un apéritif, un banquet, et l'assemblée des déléguées, lesquelles furent reçues par M. le conseiller d'Etat E. Blaser et M. R. Tschäppät, président de la ville fédérale, avant l'exposé de M. Hubacher.

QU'EST-CE QUE L'U.F.S.A.M. ?

Une société qui a pour but de veiller aux intérêts professionnels de ses membres, de créer entre eux un esprit de solidarité, d'offrir des conseils et des renseignements professionnels, d'améliorer la formation dans l'apprentissage et de développer le perfectionnement par l'organisation de cours, de visites, etc.

QUELS SONT LES MEMBRES DE CETTE SOCIÉTÉ ?

Des membres actifs, c'est-à-dire toute personne exerçant un métier féminin des arts et métiers (ou un métier annexe) d'une façon indépendante, et des membres passifs, c'est-à-dire toute personne ou institution encourageant les métiers féminins de l'artisanat et soutenant leurs efforts, l'assemblée générale pouvant, en outre, conférer le titre de membre d'honneur à des personnes qui ont rendu des services spéciaux à la société.

UN PEU D'HISTOIRE

La fondation de l'Union se situant immédiatement après la première guerre mondiale, on peut se figurer sans peine les années difficiles et les sacrifices personnels que cela a pu représenter

pour les membres de la première heure, lesquels ont dû traverser une crise économique et une période d'agitation sociale particulièrement pénibles. Les années de haute conjoncture et l'évolution générale de l'économie qui ont suivi la seconde guerre mondiale ont eu, elles aussi, une répercussion sur les métiers de l'habillement, provoquant la disparition de nombreuses petites entreprises.

« Actuellement, ce n'est que grâce à des efforts supplémentaires dans le domaine de la conduite d'entreprise qu'il sera possible, par un travail rationnel, de maintenir sa position en face de la concurrence des grands, qui possèdent des cadres supérieurs scientifiquement formés », faisait remarquer M. Otto Fischer, conseiller national et directeur de l'Union suisse des arts et métiers, lors des journées de jubilé. « Le développement général de la politique économique, sociale et fiscale de la Suisse intéresse aussi les métiers de l'artisanat féminin... La politique fiscale est ici d'une importance particulière et il s'agit en premier lieu d'éviter que la part de l'Etat au revenu national devienne toujours plus grande, du fait d'une politique financière expansive. Il faut par tous les moyens chercher à établir un budget financier des pouvoirs publics qui soit économique, sans cela, des augmentations d'impôts seront indispensables et il est à craindre que, par exemple, par des impôts sur le chiffre d'affaires plus élevés, la capacité d'existence des petites et moyennes entreprises, qui dominent dans l'artisanat féminin, soit touchée. »

Peu après 1930 : parution des premiers règlements uniformes pour la formation des apprentis.

1935 : organisation de conférences relevant l'importance pédagogique de l'apprentissage dans l'éducation générale. Premier examen de maîtrise pour couturière renvoyé à l'année suivante, faute d'inscriptions suffisantes.

1936 : démarrage des examens de maîtrise, au moment où entre en vigueur l'arrêté fédéral suivant lequel seules les patronnes possédant le diplôme fédéral de maîtrise sont autorisées à former des apprenties.

1937 : camp professionnel de Berne. 1939 : reprise, par l'U.F.S.A.M., du journal professionnel « Pour la couturière ».

1947 : entrée en vigueur du premier contrat collectif de travail pour les métiers de l'artisanat féminin de la branche des vêtements en Suisse.

1958 : collaboration à l'organisation et au financement de la SAFFA, à Zurich. Modernisation du journal professionnel de l'U.F.S.A.M., qui devient « La femme dans les métiers de la mode ».

1964 : prolongation à trois ans de la durée de l'apprentissage pour les couturières. Usage du « carnet de travail » que l'apprentie devra tenir désormais sous la direction de la maîtresse d'apprentissage.

1965 : affiliation de l'U.F.S.A.M. à l'Alliance des sociétés féminines suisses, ce qui prouve son intérêt pour les problèmes généraux concernant les femmes.

1968 : l'Association suisse d'orientation professionnelle publie une nouvelle description de la profession de couturière qui a été établie en collaboration étroite avec l'U.F.S.A.M.

(Suite page 6)



de la bonne amie de grand-papa — pour qu'ils sachent à quoi ils doivent s'attendre et qu'ils se préparent, dans leur vie civile, non pas à essayer de faire durer une société moribonde, mais à construire dans le respect des droits de chacun et de chacune un monde où tous pourront donner le meilleur d'eux-mêmes, selon leurs dons, leurs goûts, leur caractère.

C'est comme cela qu'on perd la guerre : quand on n'est pas au courant de l'évolution et des faits nouveaux ou qu'on n'en tient pas compte. Qu'on emploie un vélo rouillé au lieu d'un tank, l'arbalète de Guillaume Tell à la place d'un canon anti-aérien.

H. Nicod-Robert.

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Sommaire

- Page 2: Et si l'on achetait la viande en gros ?
- Page 3: Des études classiques, pourquoi ?
- Page 5: Le tablier discriminatoire - Les 70 ans de l'Alliance
- Page 6: Le suffrage avant le grand jeu 1971
- Page 8: Production agricole spécialisée en vue de la surrégulation - La confectionneuse de vêtements de dames.

